

Institut National d'Etudes Démographiques

# Enquête

## Passage à l'âge adulte

1993

Responsables : Michel Bozon, Catherine Villeneuve-Gokalp

Autre chercheur participant : Véronique Hertrich

**Présentation et mode d'emploi de l'enquête**



## Table des matières

<b>I - Présentation de l'enquête .....</b>	<b>3</b>
1 - Pourquoi une enquête sur la jeunesse aujourd'hui ? .....	3
2 - Les objectifs de l'enquête .....	3
3 - Une enquête rétrospective .....	4
<b>II - Qui faut-il interroger ? .....</b>	<b>5</b>
1 - Consignes générales .....	5
2 - Le respect des quotas .....	5
3 - Comment déterminer la personne de référence .....	6
<b>III - Les documents de l'enquête .....</b>	<b>8</b>
<b>IV - Vivre en couple - Etre en couple - Problèmes de définition .....</b>	<b>9</b>
<b>V - L'emploi dans l'enquête "Passage à l'âge adulte" .....</b>	<b>9</b>
1 - Les premiers gains avec les "petits travaux", les stages et les études rémunérées .....	9
2 - Le premier emploi .....	10
3 - Le premier emploi stable .....	10
4 - Le premier "vrai" emploi .....	11
5 - La dernière partie E : "A tous, sauf aux étudiants" .....	11
<b>VI - La profession des individus .....</b>	<b>11</b>
1 - La profession de la personne de référence dans les quotas .....	11
2 - Les questions sur les professions à l'intérieur du questionnaire .....	13
<b>VII - Les personnes à contacter en cas de problèmes .....</b>	<b>15</b>

## I - Présentation de l'enquête

### 1 - Pourquoi une enquête sur la jeunesse aujourd'hui ?

A chaque époque, sa jeunesse. La jeunesse est le groupe des jeunes bien entendu, mais aussi la transition qu'ils vivent de l'adolescence à l'âge adulte. Ce passage est jalonné de plusieurs étapes : départ de chez les parents, accès au premier emploi stable et à l'indépendance financière, formation d'un couple, naissance du premier enfant. L'enquête de l'INED porte sur la manière dont cette succession d'étapes est vécue dans la France d'aujourd'hui. Dans les années 1980 et 1990, la jeunesse est devenue une transition de plus en plus *problématique*, installant les jeunes dans une période d'indétermination prolongée. Les causes et les manifestations de cet allongement de la jeunesse sont diverses.

#### La prolongation des études et la crise de l'emploi

Depuis une trentaine d'années, la durée moyenne des études n'a cessé de s'allonger, surtout celle des filles, même s'il reste toujours des jeunes qui sortent très tôt du système scolaire. L'apparition du chômage au début des années 1970 et sa progression ininterrompue depuis cette époque ont particulièrement affecté les jeunes. Ainsi le taux de chômage des 15-24 ans a triplé pour les hommes entre 1976 et 1986 (de 6,5% à 17,5%) et doublé pour les femmes (de 14% à 27,5%). Les emplois précaires peu rémunérés se sont développés, et des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes ont été prises. La stabilisation dans l'emploi est devenue plus lente, et l'accès à l'indépendance économique plus tardif.

#### Déclin du mariage et nouveaux comportements familiaux

Dans le domaine de la vie privée, les jeunes ont acquis une plus grande liberté. Ils ne sont plus tenus d'être mariés pour vivre ensemble ou pour avoir un enfant : à la fin des années 1960, moins d'une femme sur cinq vivait en couple avant de se marier ; en 1993, quatre sur cinq. Aujourd'hui, près de la moitié des femmes sont encore célibataires lorsqu'elles ont leur premier enfant. La naissance de celui-ci est plus tardive qu'autrefois, mais elle est aussi plus souvent souhaitée. Par ailleurs, depuis le début des années 1980, les jeunes restent plus longtemps chez leurs parents, et le premier départ n'est pas toujours définitif. Il arrive qu'ils reviennent à la fin de leurs études, en période de chômage ou à la suite de déboires amoureux. De plus en plus souvent le premier départ est un "faux départ", un simple essai.

### 2 - Les objectifs de l'enquête

*L'enquête a pour objectif d'étudier l'enchaînement des étapes que les jeunes franchissent dans leur progression vers l'âge adulte. Ces différentes étapes ont des relations entre elles, que l'on cherche à comprendre. Par exemple, le départ de chez les parents est-il conditionné par l'acquisition de l'autonomie financière, ou bien en est-il indépendant ? Toutes les explications ne valent pas pour tout le monde. Si l'on examine*

le moment où ce départ a lieu et les circonstances qui y président, on note une grande diversité. Certains ne s'en vont de chez eux qu'au moment de se marier ou de vivre en couple. D'autres franchissent le pas au moment de leur entrée dans l'enseignement supérieur, lorsqu'elle les amène à changer de ville, par exemple. Dans certains cas, c'est le simple désir d'être indépendant qui pousse au départ de chez les parents. Quels sont les jeunes qui cohabitent de manière prolongée avec leurs parents ? Plus encore que les étudiants, ce sont apparemment les chômeurs, et ceux qui connaissent l'emploi précaire. Dans quelles conditions matérielles s'effectuent ces cohabitations prolongées ? Cet exercice concret de la solidarité familiale est-il accepté naturellement, ou est-ce une charge pour les parents comme pour les enfants ?

*L'enquête examine aussi les effets du chômage et de la crise économique, non seulement sur l'entrée des jeunes dans l'emploi, mais aussi sur leur vie conjugale et sur la décision d'avoir des enfants. La précarité professionnelle n'entrave pas nécessairement la formation d'un couple. Mais il est probable que les jeunes qui n'ont pas encore stabilisé leur situation professionnelle ne se sentent pas tellement prêts à fonder une famille, même si l'aspiration à avoir des enfants reste très forte. Comment cette contradiction est-elle vécue ? Peut-on dire par exemple que pour les jeunes femmes l'ordre des priorités serait aujourd'hui d'obtenir un bon emploi avant de fonder une famille ?*

*L'enquête aborde également les projets et le mode de vie des jeunes. En poursuivant leurs études plus longtemps, les jeunes se laissent plus de temps pour "choisir" un métier. A quel âge se forment les premiers projets professionnels des jeunes ? Comment sont-ils construits ? On s'aperçoit que pour certains jeunes l'orientation des études et l'accès à un métier sont le produit de choix négatifs : "ne plus faire des maths", "ne pas travailler à la chaîne", "ne pas faire le même travail que les parents", etc... D'autres, au contraire, ont orienté toute leur scolarité en fonction d'un projet professionnel précis, fixé dès le début de l'adolescence. Comment expliquer ces différences entre jeunes ? Leurs projets peuvent-ils être maintenus et réalisés ?*

Comment évoluent les loisirs des jeunes durant cette période de transition ? Moins de vacances, mais plus de vacances à l'étranger ? Gagner sa vie implique une modification du rapport à l'argent, qui se manifeste dans les dépenses de loisir, l'achat de biens durables, l'épargne... Par ailleurs, on s'intéresse aux comportements dits "à risque" (conduite auto et moto...), ainsi qu'aux passages douloureux vécus par certains (dépression, tentatives de suicide...). Enfin les jeunes sont envisagés comme citoyens : les clivages politiques sont-ils bien marqués dès l'âge de la majorité ou rencontre-t-on chez les jeunes une difficulté à se placer politiquement ?

### 3 - Une enquête rétrospective

Les personnes qui doivent être interrogées ne sont pas des adolescents, ni des "post-adolescents", mais de jeunes adultes, encore proches de leur jeunesse, qui ont déjà franchi la plupart des étapes qui jalonnent cet âge de transition. On interroge en effet des personnes âgées de 25 à 34 ans, qui sont invitées à retracer l'histoire de leur jeunesse. On a décidé de ne pas interroger de personnes plus âgées : elles ont

eu 20 ans dans les années 1970 et sont devenues adultes dans un contexte économique et social très différent de ce qu'il est aujourd'hui. Et on n'interroge pas d'individus de moins de 25 ans, car, trop jeunes, ils n'auraient pas encore beaucoup d'expériences à nous raconter.

## II - Qui faut-il interroger ?

### 1 - Consignes générales

- Chaque enquêteur doit interroger une douzaine de personnes, âgées de 25 à 34 ans au 1er janvier 1994 (donc nées entre 1959 et 1968). Les personnes interrogées peuvent être étrangères.
- N'interrogez qu'une seule personne par ménage. Donc ne jamais interroger successivement les deux conjoints d'un même couple.
- Essayez d'interroger la personne *à un moment où elle est seule*. Certaines questions sont très personnelles et il est préférable de ne pas les poser en présence de tiers. Précisez à l'enquêteur qu'il est préférable d'être au calme pour que l'entretien se déroule dans de bonnes conditions. Si, malgré tout, le conjoint, un parent ou un ami y assiste, lui demander formellement de ne pas intervenir et indiquer sa présence en dernière page du questionnaire.
- N'interrogez pas des proches ni des membres de votre famille. Il est difficile de faire passer le questionnaire lorsqu'il y a une trop grande proximité entre l'enquêteur et la personne interrogée. Cette dernière risque alors de montrer de la réticence face à certaines questions.

### 2 - Le respect des quotas

Les personnes que vous interrogez doivent être choisies en respectant des quotas. La répartition précise des personnes à interroger est indiquée sur une page spéciale dans la chemise cartonnée (la feuille de quotas).

Nous insistons sur la nécessité de *respecter scrupuleusement les proportions indiquées* (qu'on appelle des quotas). Elles ont été calculées statistiquement pour que l'ensemble formé par les personnes interrogées soit un échantillon représentatif de la totalité des personnes âgées de 25 à 34 ans, vivant en France.

Il faut en effet que cet échantillon comporte la même proportion d'hommes et de femmes que dans l'ensemble de la population de 25 à 34 ans, la même proportion de personnes en couple, la même composition professionnelle. De plus, étant donné le sujet particulier de l'enquête, on a pris comme critère supplémentaire la situation de la personne enquêtée par rapport à l'emploi (personnes avec emploi ou

personnes actuellement sans emploi, qu'elles soient scolarisées<sup>1</sup>, au chômage, au foyer). Par ailleurs, il est demandé d'interroger pour moitié des personnes âgées de 25 à 29 ans, et pour moitié des personnes de 30 à 34 ans.

D'autres critères auraient pu être pris en compte comme par exemple la proportion de personnes diplômées, ou la proportion de personnes d'origine étrangère. Mais cela n'était guère envisageable, sous peine de rendre très difficile, voire impossible, la tâche des enquêteurs. Pourtant, pour que ces critères secondaires soient indirectement pris en compte, il faut veiller à *diversifier au maximum l'échantillon* : ne pas interroger uniquement des personnes diplômées, ou au contraire non diplômées, ne pas hésiter à interroger des personnes d'origine étrangère.

Pour réussir à respecter les quotas, *commencez par chercher les catégories que vous pensez avoir le plus de difficultés à atteindre*. Tous les enquêteurs n'ont pas le même type de difficultés. Dans bien des cas, cependant, les ouvriers, et les hommes sans emploi sont plus difficiles à trouver. Essayez de les rencontrer au début, sans attendre que les autres critères (âge, statut conjugal) ne deviennent contraignants. N'oubliez pas qu'un ouvrier ne travaille pas nécessairement en usine. Il peut être salarié dans l'artisanat (boucher ou boulanger salariés), chauffeur routier (salarié), chauffeur d'autobus, conducteur de train, livreur ou jardinier (voir partie sur les professions).

Souvenez-vous que les professions indiquées pour les quotas ne sont pas celles de la personne interrogée mais celles de la personne de référence du ménage (voir paragraphe 3 "Comment déterminer la personne de référence ?").

Pour tenir compte des différences régionales et locales, nous avons attribué des quotas différents à chaque enquêteur. Aussi il vous est demandé de *ne pas sortir de l'aire géographique* mentionnée sur votre feuille de quotas. Sauf exception, cette aire d'enquête comprend votre commune de résidence.

### 3 - Comment déterminer la personne de référence dans le ménage ?

*La personne de référence n'est pas toujours l'enquêté*. Vous devez la déterminer parmi les personnes vivant dans le ménage de l'enquêté. Trois cas sont très fréquents et la personne de référence est facilement repérable. Il se peut que vous ayez à interroger une personne qui réside dans un ménage dont la composition est plus complexe : dans ce cas, reportez vous à l'encadré de la page 7.

#### Les 3 cas les plus fréquents

- 1) L'enquêté(e) vit en couple et il n'existe pas d'autre couple dans le ménage : la personne de référence est l'homme du couple.

---

<sup>1</sup> Attention ! Un étudiant qui travaille au moins à mi-temps pendant l'année scolaire est considéré comme une personne avec emploi.

2) L'enquêté(e) vit seul(e) (pas d'autre adulte) : la personne de référence est l'enquêté(e).

3) L'enquêté(e) ne vit pas en couple et réside chez ses parents (y compris sa mère et son nouveau conjoint) : la personne de référence est le père (ou le beau-père de l'enquêté(e)).

Le tableau ci-dessous permet de déterminer la personne de référence dans les autres types de ménages.

DÉTERMINATION DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DANS LE LOGEMENT		
A - Il existe un ou plusieurs couples mariés ou de fait, avec ou sans enfants	1 couple	→ Personne référence = Le conjoint masculin marié ou de fait
	2 ou plusieurs couples	→ Personne référence = Parmi les conjoints masculins mariés ou de fait, l'actif* le plus âgé ou, à défaut d'actif, le plus âgé
B - A défaut de couple, il existe une famille monoparentale : une mère (ou père) sans conjoint avec des enfants célibataires, ces enfants étant eux-mêmes sans conjoint et sans enfants	1 famille monoparentale	→ Personne référence = La mère (ou le père) des enfants
	2 ou plusieurs familles monoparentales	→ Personne de référence = Parmi les mères (ou pères) des enfants, la personne active* la plus âgée, ou à défaut de personne active, la personne la plus âgée
C - A défaut de couple et à défaut de famille monoparentale	Toutes les personnes du logement sont considérées comme des personnes "isolées"	→ Personne de référence = Parmi toutes les personnes "isolées", la personne active* la plus âgée ou, à défaut de personne active, la personne la plus âgée.

\* Y compris les chômeurs

Malgré toutes les précautions que vous prendrez, il se peut que vous ayez de la peine à boucler vos enquêtes sans un ou deux dépassements de quotas. Par exemple, le dernier enquêté aura 26 ans alors qu'il devrait avoir entre 30 et 34 ans. Ces légers dépassements sont tolérables dans la mesure où ils se compensent d'un enquêteur à l'autre. Mais évitez qu'ils ne touchent la composition professionnelle de l'échantillon. En tenant régulièrement à jour le tableau de bord des quotas vous éviterez de vous laisser surprendre.

### III - Les documents de l'enquête

- Un *questionnaire* de couleur verte. Il compte 80 pages et paraît très long. En réalité, personne ne peut avoir à répondre à la totalité des questions. Ainsi, dans la partie sur les études, qui compte 10 pages, les enquêtés selon leur situation, répondent à 2 pages ou à 2 pages et demie de questions.
- Une *double page*, indiquant les quotas à réaliser et comprenant un tableau de bord pour les quotas.
- Une *page verte*, sur laquelle les enquêteurs doivent noter les noms et les coordonnées des personnes qui accepteraient d'avoir un entretien avec l'un des responsables de l'enquête, ou qui désirent recevoir les premiers résultats.
- Un *calendrier, aide-mémoire*, sur lequel vous pouvez noter au fur et à mesure les dates les plus importantes de la vie de la personne que vous interrogez. Ces repères peuvent aider l'enquêté à dater d'autres événements de sa vie. Par exemple, l'enquêté ne se souvient plus à quelle date il est parti de chez ses parents, mais il sait que c'était juste un an avant la naissance de son premier enfant. Cet aide-mémoire vous permet également de corriger au cours de l'entretien, et avec l'enquêté, des erreurs de mémoire. Avoir toutes les dates sous les yeux permet de les confronter à tout moment. L'utilisation de ce calendrier est facultative, mais presque tous les enquêteurs qui ont participé aux tests de préparation de l'enquête l'ont trouvé très utile. Certaines personnes interrogées ont voulu le remplir elles-mêmes, ce qui ne présente aucun inconvénient, bien au contraire.
- Un *carnet de codes*, qui rassemble les codes des questions comportant un grand nombre de réponses. Il permet à la personne interrogée de lire les réponses en même temps que l'enquêteur les indique à haute voix.
- Un questionnaire comportant les instructions spécifiques à chaque question (le "*questionnaire à bulles*")
- Une *carte d'enquêteur* de l'INED, pour l'enquête "Passage à l'Age Adulte"
- Un *argumentaire*, qui comprend une présentation de l'INED et un ensemble d'arguments pour aider les enquêteurs à convaincre les enquêtés de l'intérêt d'une enquête sur la jeunesse.

#### IV - Vivre en couple - Etre en couple - Problèmes de définition

A plusieurs reprises, nous demandons aux enquêtés s'ils vivent en couple ou sont en couple actuellement, ou à un autre moment de leur vie. En principe, ces expressions n'ont pas besoin d'explications pour être comprises.

"Vivre en couple" est, en principe, plus restrictif qu'"être en couple" puisque la cohabitation des deux conjoints est sous-entendue. Cependant, deux conjoints qui ont gardé chacun leur domicile personnel peuvent déclarer vivre ensemble parce qu'ils sont tous les jours, ou presque tous les jours, chez l'un ou chez l'autre. De même, deux conjoints séparés plusieurs jours par semaine peuvent répondre qu'ils vivent en couple lorsque leur séparation n'est pas volontaire (par exemple, tous deux travaillent dans des villes différentes, ou bien le mari ou l'ami est marin en mer, militaire, etc.)

A de rares exceptions près, les personnes mariées répondront toujours qu'elles vivent en couple. Quant aux personnes non mariées qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces situations, —deux domiciles distincts ou séparation fréquente involontaire— elles peuvent hésiter avant de répondre. Vous ne devez pas orienter leur réponse par un commentaire. Si elles vous demandent ce que vous entendez pas vivre en couple, répondez-leur que c'est à elles d'apprécier leur situation, que c'est leur définition qui compte.

On ne considère pas comme une période de *vie en couple* des vacances passées ensemble ou une co-résidence de moins d'un mois.

#### V - L'emploi dans l'enquête "Passage à l'âge adulte"

Dans la partie E du questionnaire, on cherche à distinguer quatre étapes importantes de l'insertion professionnelle des jeunes.

##### 1 - Les premiers gains avec les "petits travaux", les stages et les études rémunérées (Questions E1 à E14)

A l'exception de certains cas où ils sont cumulés, ces petits travaux (baby sitting, encadrement d'enfants, extras dans un commerce...) ne constituent pas la principale activité des jeunes qui les effectuent. Ce sont le plus souvent des lycéens ou des étudiants qui travaillent pour gagner de l'argent de poche, partir en vacances, ou payer des dépenses plus importantes lorsque leurs parents ne veulent plus les avoir entièrement à leur charge.

Ces petits travaux doivent :

- être rémunérés - (une pièce, une récompense ne suffit pas)
- être pratiqués pendant les vacances scolaires *ou* pendant l'année mais dans ce cas occuper *moins* d'un mi-temps.

Ces conditions n'existent pas pour les stages rémunérés effectués dans le cadre des études (E13 et E14).

## 2 - Le premier emploi (Questions E37 à E44)

Il se distingue des premiers petits travaux par sa durée et la période de l'année où il a été occupé. Il doit avoir été occupé :

- au moins à mi-temps
- plus d'un mois
- en dehors des vacances

## 3 - Le premier emploi stable (Questions E15 à E36)

C'est le premier emploi occupé :

- au moins à mi-temps
- plus de 6 mois
- avec un contrat sans limite de durée (contrat à durée indéterminée, fonctionnaire, à son compte).

Les deux dernières conditions (plus de 6 mois, et contrat sans limite de durée) sont indépendantes, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que l'emploi ait été occupé plus de 6 mois avec ce contrat. Exemple : E est embauché avec un contrat à durée déterminée de 6 mois. Au terme de ce contrat son employeur lui propose un contrat à durée indéterminée. Trois mois après l'avoir signé, E quitte de lui-même son emploi. Cet emploi est retenu comme le 1er emploi stable.

Si l'enquêté *insiste* pour déclarer comme son 1er emploi un emploi qui a duré plus de six mois mais qui n'a pas fait l'objet d'un contrat sans limite de durée, cet emploi peut néanmoins être considéré comme tel. Cette situation peut exister lorsqu'il y a eu un accord tacite, dans l'entreprise familiale par exemple.

Le premier emploi stable peut être le premier emploi que l'enquêté a occupé pendant plus d'un mois. Dans ce cas, les questions E37 à E44 n'auront pas besoin d'être posées puisqu'il s'agit du même emploi. C'est pour cette raison que nous avons inversé l'ordre chronologique normal des emplois. En effet, lorsque le premier emploi aura duré moins de 6 mois ou n'aura pas été accompagné d'un contrat à durée indéterminée, il aura forcément précédé le premier emploi stable.

#### 4 - Le premier "vrai" emploi (Questions E45 à E48)

Cet emploi est déterminé de manière entièrement *subjective*. Sa définition n'est soumise à aucune condition de durée ou de contrat... C'est le premier emploi qui "plaisait", celui dans lequel la personne interrogée avait envie de rester, qui correspondait à sa qualification, à ses goûts... Par exemple : pour un acteur, ce peut être le premier petit rôle qui n'a duré que quelques jours... Pour une secrétaire, le premier emploi qui lui convenait pour les horaires, l'ambiance, ou la sécurité de l'emploi...

Ce premier "vrai" emploi peut être le même que le premier emploi stable, que le premier emploi de plus d'un mois, ou bien un autre emploi. L'enquête peut même ne pas l'avoir encore trouvé.

#### 5 - La dernière partie de E : "A tous, sauf aux étudiants" (Questions E49 à E58)

Elle nous donne quelques indications supplémentaires sur les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et l'instabilité des premiers emplois (déjà saisie en E34, E35 et E36). Elle s'adresse à tous, sauf aux étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Ces questions doivent être posées aux *étudiants qui ont arrêté leurs études puis les ont reprises*.

## VI - La profession des individus

Des questions sont posées sur la profession de la personne interrogée (profession actuelle, mais aussi profession dans le 1er emploi d'au moins un mois et dans le 1er emploi stable), et sur les professions du conjoint, du père, de la mère, ainsi que des conjoints précédents, lorsqu'il y a eu plusieurs vies en couple. Dans tous les cas, les enquêteurs doivent obtenir les renseignements les plus précis possible, pour permettre le travail des codeurs qui attribuent à chaque individu une catégorie socio-professionnelle.

Par ailleurs, les enquêteurs effectuent eux-mêmes un travail de codeur au moment de sélectionner l'enquête, quand ils classent, parmi sept catégories possibles, les professions des personnes de référence du ménage.

#### 1 - La profession de la personne de référence dans les quotas

Pour les quotas de professions, il est nécessaire de déterminer d'abord qui est la personne de référence du ménage de l'enquête. Ensuite, cette personne doit être placée dans une des catégories demandées.

Parmi les *agriculteurs*, on inclut seulement les exploitants agricoles. Les ouvriers agricoles sont classés avec les ouvriers.

Parmi les *cadres supérieurs et professions libérales*, on compte par exemple les professeurs certifiés ou agrégés (même s'ils enseignent dans un collège), les journalistes, les médecins, les chefs du personnel, les cadres commerciaux, les chefs d'agence bancaire, les ingénieurs et assimilés, les officiers.

Parmi les *professions intermédiaires*, on inclut les techniciens, les kinésithérapeutes, les VRP salariés, les dessinateurs, les chefs comptables, les rédacteurs d'assurance, les contrôleurs des Impôts, les instituteurs, les PEGC, les travailleurs sociaux, les infirmiers, les contremaîtres et agents de maîtrise.

Parmi les *employés*, on compte les employés de bureau, les pompiers, les agents de service dans les Hôpitaux ou dans l'Éducation Nationale, les vendeurs, les chefs de train, les contrôleurs de la RATP, les aides soignants, les préposés de la Poste, les pompistes (salariés).

Parmi les *ouvriers*, on compte les agents d'entretien (en entreprise), les O.Q., les O.S., les chefs d'équipe, mais aussi les jardiniers, les bouchers ou boulangers lorsqu'ils sont salariés, les chauffeurs (salariés), les agents d'exploitation SNCF ou les surveillants d'exploitation EDF.

Peu de gens entrent dans la catégorie *Inactifs*, pour cette classification des professions. La définition est très restrictive, puisqu'on ne compte comme tels que les personnes n'ayant jamais travaillé, qu'elles soient scolarisées, au foyer, ou à la recherche d'un premier emploi. Toutes les personnes ayant déjà travaillé doivent être classées à leur ancienne profession. (Il faut noter qu'inversement, dans le premier critère de quotas "sexe/activité", homme inactif ou femme inactive désigne une *personne sans emploi au moment de l'enquête*. La définition est donc différente. En outre, il s'agit de la personne enquêtée, et non pas de la personne de référence du ménage).

En cas d'hésitation, référez-vous au tableau sur les "frontières des catégories".

## LES FRONTIERES DES CATEGORIES

Catégorie Socio Professionnelle, Secteur	Professions libérales, cadres supérieurs	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
SANTE	Médecin Chef de clinique	Infirmier(ière) Kinésithérapeute (même libéral) Visiteur médical	Aide soignant Agent hospitalier Agent de service dans un hôpital	
ENTREPRISES, INDUSTRIE	Ingénieur Chef du Personnel Cadre commercial	Technicien Dessinateur Représentant salarié Chef comptable Contremaître Agent de maîtrise Attaché commercial	Agent de bureau Agent de sécurité Pompier	Chef d'équipe Magasinier Employé ou ouvrier de la manutention Agent d'entretien (en entreprise) Chauffeur (routier) Livreur, OQ, OS
TERTIAIRE	Chef d'agence bancaire Directeur d'hypermarché Journaliste	Gradé de banque Rédacteur d'assurance Gérant de supérette (salarié) Chef de rayon Photographe de presse	Employé de banque Guichetier Vendeur Pompiste salarié	Jardinier Boucher salarié Boulangier (salarié) (y compris apprenti)
SECTEUR PUBLIC	Administrateur civil Receveur de la Poste (1ère et 2e classe) Attaché d'administration	Contrôleur de la Poste Receveur de la Poste (3e et 4e classe) Secrétaire de mairie Inspecteur de police Sous-officier	Agent d'exploitation des Télécom Préposé de la Poste Contrôleur RATP Chef de train Gendarme	Agent d'exploitation SNCF Agent de mouvement SNCF Chauffeur d'autobus Surveillant d'exploitation EDF
ENSEIGNEMENT	Professeur d'université Professeur certifié Professeur agrégé Proviseur	PEGC Instituteur Professeur de lycée d'enseignement professionnel (LEP) Directeur d'école primaire Moniteur d'auto école	Agent de service de l'Education Nationale	

## 2 - Les questions sur les professions à l'intérieur du questionnaire

Il faut tout d'abord obtenir un intitulé précis de profession, car le chiffrage effectué par les codeurs est beaucoup plus détaillé que la classification réalisée pour les quotas : 30 catégories différentes seront distinguées.

Si nous n'obtenons pas d'intitulé assez précis pour le chiffrage, nous serons amenés à demander aux enquêteurs des *renseignements complémentaires sur les professions des personnes interrogées*. Certains intitulés de profession peuvent être considérés comme *insuffisants*, s'ils sont donnés sans autre indication : adjoint, agent, agent administratif, attaché, cadre, contrôleur, directeur, employé, enseignant, fonctionnaire, gérant, informaticien, inspecteur, militaire, ouvrier, SNCF (sans autre indication), Michelin (sans autre indication), technicien, etc.

Si la réponse est vague, il faut relancer en demandant selon les cas : "Pouvez-vous préciser ? Que faites-vous exactement ? Quelle est votre fonction exacte ? Dans quel secteur travaillez-vous ?"

Voici des exemples de précisions à obtenir :

Intitulé initial	Précision souhaitée
Ouvrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourneur sur métaux</li> <li>- Chaudronnier en matière plastique</li> <li>- Confectionneuse</li> <li>- Manutentionnaire aux expéditions</li> <li>- Jardinier de la Ville de Paris</li> </ul>
Employé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétaire dans un lycée</li> <li>- Vendeuse en charcuterie</li> <li>- Guichetier au Crédit Lyonnais</li> <li>- Femme de ménage chez des particuliers</li> <li>- Réceptionniste dans un hôtel</li> </ul>
Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instituteur d'école primaire</li> <li>- Professeur PEGC</li> <li>- Professeur certifié de collège</li> </ul>
Militaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-Officier</li> <li>- Officier de Gendarmerie</li> </ul>
Fonctionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inspecteur de Police</li> <li>- Contrôleur des Impôts</li> <li>- Agent hospitalier</li> </ul>
Directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PDG société anonyme</li> <li>- Directeur d'usine</li> <li>- Directeur du personnel</li> <li>- Entrepreneur en construction</li> </ul>

- Pour bien décrire la position professionnelle, l'intitulé précis de la profession est très utile, mais pas suffisant. Il faut en outre pouvoir distinguer entre personne à son compte, salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale, salarié d'une entreprise publique ou nationalisée, salarié du secteur privé.

Souvenez-vous qu'un(e) aide familial(e), dans le commerce, l'artisanat ou l'agriculture est une épouse ou un enfant non salarié qui aide le commerçant, l'artisan ou l'agriculteur dans son travail.

Les salariés de l'État travaillent dans les entreprises de l'État, les administrations : ministères, Poste, (France Télécom), hôpitaux publics, enseignement public, SEITA, arsenaux, armée, police et gendarmerie.

*Les salariés des collectivités locales* sont employés dans les communes, les départements et les régions : services municipaux, services départementaux, offices HLM, etc.

En revanche, *les salariés des entreprises publiques ou nationalisées* n'émargent pas au budget de l'État. Font partie de cette catégorie les grands services publics (SNCF, EDF-GDF, RATP, aéroports, Banques et assurances nationalisées avant 1982), les groupes industriels nationalisés avant 1982 (par exemple, Renault ou les Charbonnages de France, mais pas Sacilor, ni Rhône-Poulenc), la Sécurité Sociale, les Caisses de retraite ou d'allocations familiales.

*Dans tous les cas, noter en clair le nom des entreprises et administrations concernées.* Si vous n'êtes pas sûr qu'une entreprise appartienne au secteur public ou nationalisé, noter son nom en clair pour que nous puissions faire la vérification. Pour les salariés de l'État et du secteur public, il est nécessaire d'obtenir *la catégorie ou le grade*. Il faut obtenir des précisions du type :

- chef de gare SNCF de 2e classe
- militaire de carrière *commandant*
- employé au cadastre *commis*

Pour les salariés du secteur privé, il est nécessaire d'obtenir la *qualification, fixée par la convention collective*. Pour cela, vous demanderez aux personnes interrogées de se situer au moyen du code 2 (qui distingue ouvrier non qualifié, ouvrier qualifié, agent de maîtrise, etc.)

## VII - Les personnes à contacter en cas de problème

Soyez très attentif au classement des professions et à la réalisation de vos quotas. Pour toute précision sur ces points comme sur le questionnaire, vous pouvez appeler à l'INED :

- Patricia THAUVIN                      42 18 20 41
- Annie CARRE                            42 18 21 29

Pour toute précision sur votre paiement, vous pouvez appeler :

- Christine THEOT                        42 18 20 12